

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



Yves TERLAT
MAIRE

ANNAY, le 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE D'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL AU STADE HENRI LUCAS

321/2025

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'état du terrain de football du stade Henri Lucas rendu quasiment impraticable par l'importance des pluies, et par le gel,
- Considérant que le terrain ne peut supporter de matches, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour maintenir en bon état le dit terrain,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

La pratique du football sur le terrain du Stade Henri Lucas est interdite les 13 et 14 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète et ampliation remise à la Fédération Française de Football, ligue du Nord-Pas-de-Calais.

LE MAIRE

